

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept et le dix aout à 18h, le Conseil Municipal de la Commune de Montpeyroux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude CARCELLER, Maire.

*Etaient présents* : Catherine GIL, Norbert ALAIMO, Jeanine NONROY, Claude GOUJON  
Gilles CREPEL, Béatrice WILLOQUAUX, Philippe VIDAL, Marie-Claire FRYDER  
Christophe BOYER, Bernard JEREZ, Fabrice VANQUATEM,

*Etaient excusés* : Josiane LIGONNIERE, Françoise VON-LUSCHKA, Christine ROMAIN-CAPDEVILLE,

*Ont donné procuration* : Christine ROMAIN-CAPDEVILLE à Philippe VIDAL  
Josiane LIGONNIERE à Fabrice VANQUATEM  
Françoise VON-LUSCHKA à Claude CARCELLER

*Date de la convocation* : 03/08/2017

*Secrétaire de séance* : Béatrice WILLOQUAUX

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le procès-verbal de la séance du 15 juin 2017 et du 04 juillet 2017, qui sont approuvés à l'unanimité.

Puis sont examinés les points suivants :

**Objet : RQSP 2016 – SPANC – Assainissement Non Collectif**

Monsieur le Maire rappelle qu'un Rapport sur le prix et la Qualité d'un Service Public (RQSP) est établi chaque année par le gestionnaire du service, et transmis ensuite aux communes membres, pour information.

Il s'agit aujourd'hui du RQSP du service d'assainissement non collectif, pour l'année 2016.

Le Maire dépose le rapport sur la table du Conseil Municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- ◆ **PRENDS ACTE** de la présentation du rapport annuel de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'année 2016.

*Arrivée de Marie-Claire FRYDER*

oooooooooooo

**Objet : RQSP 2016 Collecte des Ordures Ménagères**

Monsieur le Maire rappelle qu'un Rapport sur le prix et la Qualité d'un Service Public (RQSP) est établi chaque année par le gestionnaire du service, et transmis ensuite aux communes membres, pour information.

Il s'agit aujourd'hui du RQSP du service des ordures ménagères, pour l'année 2016.

Le Maire dépose le rapport sur la table du Conseil Municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- ◆ **PRENDS ACTE** de la présentation du rapport annuel de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault sur le prix et la qualité du service public de la collecte des ordures ménagères pour l'année 2016.

oooooooooooo

**Objet : RQSP 2016 Déchets ménagers**

Monsieur le Maire rappelle qu'un Rapport sur le prix et la Qualité d'un Service Public (RQSP) est établi chaque année par le gestionnaire du service, et transmis ensuite aux communes membres, pour information.

Il s'agit aujourd'hui du RQSP du service public des déchets ménagers, pour l'année 2016.

Le Maire dépose le rapport sur la table du Conseil Municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- ◆ **PRENDS ACTE** de la présentation du rapport annuel du Syndicat Centre Hérault sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2016.

oooooooooooo

**Objet : Demande de subvention bureaux partagés 3**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les travaux d'aménagement proposés pour la dernière partie des bureaux partagés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de réaliser des travaux d'aménagement intitulés « Développement des bureaux partagés », pour un montant de 51 623.18 € TTC,
- **SOLLICITE** les financeurs publics pour l'obtention d'aides financières au taux le plus élevé possible,
- **ADOPTE** le plan de financement suivant :

Dépenses TTC :

Poste 1 : Volets :	12 408.00
Poste 2 : Rénovation bâti :	19 177.20
Poste 3 : Installations énergétiques :	18 072.00
Poste 4 : Informatique :	1 965.98

Recettes TTC :

FEDER LEADER 64 % :	33 038.83
Département de l'Hérault 16% :	8 259.71
Autofinancement 20% :	10 324.64

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles à cet effet, et notamment déposer les demandes de subvention.

oooooooooooo

**Objet : Mandat au CDG 34 – Risque prévoyance et risque santé**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la possibilité au Centre de Gestion de conclure pour le compte des collectivités qui le demandent une convention de participation au financement de la Protection Sociale Complémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de donner mandat au CDG 34 pour une organiser une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation relative au risque prévoyance et au risque santé.

oooooooooooo

*La séance est levée à 20h*